

# Jordanie



Dès CHF  
**1990.-**  
2 à 39 pers.

C'est en Jordanie que toutes nos religions modernes sont nées. C'est là aussi que se situe la mythique cité de Pétra, mi-construite, mi-sculptée, un des vestiges du passé les plus impressionnants. La meilleure ambassadrice de cette destination n'est nulle autre que la famille royale jordanienne, moderne et engagée envers le développement touristique. De l'imposant Mont Nebo à l'étonnant désert du Wadi Rum, laissez-vous porter par l'authenticité et l'émotion qui se dégage de ce voyage au cœur du berceau de l'humanité.



## DÉPARTS DE GENÈVE

Départ de Zurich ou Bâle  
prix sur demande

### PRIX PAR SAISON, DÉPART TOUS LES DIMANCHES.

Prix en hôtels 3\*

14 janvier au 2 février	<b>1990.-</b>
3 février au 31 mai	<b>2290.-</b>
1 <sup>er</sup> juin au 30 août	<b>2190.-</b>
31 août au 31 octobre	<b>2390.-</b>
Supp. ch. indiv.	<b>+270.-</b>

Circuit possible en hôtels 4\* ou 5\* étoiles.  
Prix sur demande.

Nos prix comprennent et ne  
comprennent pas. Voir page 32



### VOS HÔTELS (normes locales) ou similaire

- > Amman. Toledo 3\*
- > Petra. Petra Palace Hotel 3\*
- > Wadi Rum. Rum Oasis Camp
- > Amman. Amman International 4\*
- > Petra. Petra Guest House
- > Wadi Rum. Rum Oasis Camp
- > Amman. Landmark Hotel 5\*
- > Petra. Petra Mövenpick Hotel 5\*
- > Wadi Rum. Wadi Rum Bubble Luxotel

## 1 GENÈVE → AMMAN D

Vol de Genève à Amman. Accueil et transfert vers votre hôtel.

## 2 MT NEBO, MADABA, SHOBAK & PETRA B, L, D

Départ par la Route des Rois pour visiter le Mont Nébo, site préservé du tombeau de Moïse, avec vue sur Jéricho, la vallée du Jourdain et la Mer Morte. Continuation à Madaba, où l'on peut admirer la plus ancienne carte de la Terre Sainte. Route jusqu'à Shobak, château fort édifié par les Croisés en 1115 sur une colline de 1300m d'altitude, à 25 km au nord de Pétra. Il était connu alors sous le nom de « Krak de Montréal », mais tomba aux mains de Saladin quelques 75 ans après sa construction.

## 3 PÉTRA B, L, D

Journée entière consacrée à la visite de Pétra, cité creusée par les Nabatéens dans la montagne rose de Sharah, et disparue jusqu'au jour

de sa redécouverte par Burkhardt en 1812. On y accède à travers le Siq, un couloir étroit creusé dans les rochers par le vent, pour atteindre le Trésor, puis le théâtre romain, les Tombeaux Royaux, la ville basse, l'édifice de la Filles du Pharaon et d'autres monuments encore.

## 4 PETITE PÉTRA ET BEIDHA & WADI RUM B, L, D

Départ pour la Petite Pétra et Beidha, deux sites à 10km au nord de Petra, représentant chacun une époque bien différente. Route pour Wadi Rum et ses paysages majestueux façonnés par l'érosion. Dîner dans un restaurant local, puis excursion de 2 heures en jeeps locales. Nuit au camp à Wadi Rum.

## 5 BETHANIE, MER MORTE & AMMAN B, L, D

Remontée du Wadi Araba, qui prolonge de la grande faille du Rift, jusqu'à Béthanie, site identifié comme le lieu où Jean-Baptiste baptisa le Christ. Arrivée ensuite sur les rives de la Mer Morte, située à 422m en dessous du niveau de la mer. La

salinité de ses eaux est la plus élevée du monde et empêche tout organisme vivant de subsister. Après un dîner à l'hôtel Dead Sea Spa, après-midi libre pour profiter de la plage, puis retour à Amman.

## 6 JERASH, AJLOUN & AMMAN B, L, D

Départ pour la visite de Jérash, une des cités les mieux préservées de la civilisation romaine, la « Perle de l'Orient ». Sa place ovale en fait un site unique dans tout le bassin méditerranéen. Dîner dans un restaurant local. En route pour Ajloun, célèbre pour son château du 12<sup>e</sup> siècle. Cette forteresse jouit d'un panorama magnifique sur toute une région très réputée pour ses oliviers.

## 7 AMMAN, CHÂTEAUX DU DÉSERT & AMMAN B, L, D

Visite d'Amman, capitale du royaume hachémite de Jordanie. Dîner dans un restaurant local, puis départ pour les Châteaux du désert situés dans le désert oriental de la Jordanie. On y visite le Qasr Amra, pour ses peintures murales et le dôme zodiacal de ses bains, la forteresse énigmatique du Qasr Kharaneh, ainsi que le fort romano-médiéval en basalte d'Azraq. Retour à Amman.

## 8 AMMAN → GENÈVE B

Transfert vers l'aéroport. Vol depuis Amman vers Genève.



## ✓ NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien au départ de Genève sur vols réguliers avec ou sans escales, en classe économique
- Les vols domestiques tels qu'indiqués dans les programmes avec ou sans escales
- Les nuits et trajets en train
- Les traversées en ferry
- Le transport par la route en bus, minibus, voiture ou 4x4 selon le nombre de passagers
- Les services de chauffeurs, guides, guides locaux parlant français
- L'hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires Norme locale
- Les repas tels que compris dans chaque itinéraire
- Les visites, excursions et droits d'entrée mentionnés selon chaque programme
- Les taxes d'aéroport et surcharge carburant, qui sont révisables

## ✗ NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les repas en dehors de ceux indiqués
- Les boissons et dépenses personnelles
- Les excursions ou soirées proposées en facultatif
- Les taxes de sortie selon les pays
- Les taxes de séjour hôtelières à payer sur place selon les destinations
- Les visas
- Les pourboires au guide (au min. CHF 5.- par jour et par pers.) et au chauffeur (au min. CHF 3.- par jour et par pers.)
- Assurances annulation et rapatriement
- Formalités PCR

### PRIX

Les prix mentionnés dans la brochure s'entendent en CHF par personne (sauf mention contraire). Les prix sont sous réserve de modifications.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Cette brochure est soumise aux conditions générales de Circuits du Monde Sàrl. Tous les circuits sont sous réserve de changement de programme. Conformément à l'article 7.1 OIP, l'agence peut percevoir des frais de réservation. Disponibles sur notre site internet ou sur demande.

### FORMALITÉS D'ENTRÉE

Veuillez vous renseigner au préalable sur les formalités d'entrée dans votre pays de destination. Vous aurez ainsi suffisamment de temps pour refaire votre passeport ou demander un visa si nécessaire. Vous trouverez ces renseignements auprès du consulat ou de l'ambassade du pays en question ou auprès de votre agence de voyages.

### CONSEILS SANTÉ

Si vous prévoyez un voyage à l'étranger, vous devriez vous informer au moins 4 à 6 semaines avant le départ sur les vaccinations nécessaires et si une protection contre le paludisme est recommandée. Vous trouverez des informations détaillées sur le site de conseil en médecine des voyages safetravel.ch. Il ne remplace toutefois pas une consultation chez un médecin de famille ou un spécialiste en médecine du voyage.

### ASSURANCES

*Profitez de votre voyage en toute sérénité*

Les vacances sont la plus belle période de l'année. Une assurance voyage d'Allianz Global Assistance vous permet de profiter pleinement de votre voyage en vous couvrant contre des événements imprévus tels que maladie, accident, etc. Quelle que soit la destination de vos voyages, nous avons pour vous la solution d'assurance idéale et adaptée à vos besoins personnels

Profitez de nos prestations d'assurances complètes en cas d'imprévu :

- Frais d'annulation
- Assistance - Rapatriement
- Frais de recherche ou de secours
- Retard de vol

Primes :

Jusqu'à	CHF 600.-	CHF 42.-
Jusqu'à	CHF 1000.-	CHF 70.-
Jusqu'à	CHF 2500.-	CHF 175.-
Jusqu'à	CHF 4500.-	CHF 315.-
Jusqu'à	CHF 6000.-	CHF 420.-

*D'autres solutions selon vos besoins sur demande.*



### TPA

*Travel Professional Association*

La Charte Travel Professional Association pour un label de qualité et de professionnalisme et un fonds de garantie pour la sécurité de vos clients. Selon la loi fédérale sur les voyages à forfait du 1er juillet 1994, l'organisateur ou le vendeur d'une prestation touristique doit garantir le remboursement des montants payés et le rapatriement du consommateur en cas d'insolvabilité ou de faillite. Pour ce faire, il doit s'affilier à un fonds de garantie. TPA (Travel Professional Association) est l'un des trois fonds de garantie de la branche suisse du voyage.



### TPS

*Travel Professionals Switzerland*

Travel Professionals Switzerland est une association suisse regroupant des détaillants et organisateurs de voyages et proposant à ses sociétaires une couverture pour la sécurité des fonds du consommateur conforme aux prescriptions de la Loi suisse sur les Voyages à Forfait (LVF, RS 944.3), notamment à l'article 18 LVF.



### IMPRESSUM

*Création, mise en page et photolitho*  
**De Visu Stanprod**

*Imprimé en Suisse par*  
**PCL Presses centrales SA**

